

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 3 décembre 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi trois décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 27/11/2019.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-19

Présents : 43 votants : 46

Étaient présents : 43 délégués

➤ **Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** : Mesdames Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Aldo RUGGERI, *Sylvestre CAZENOVE (arrivé à 17h30 pour DL2019-17)*, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. **(19 présents)**

➤ **Albret Communauté** : Mesdames Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Alain LORENZELLI, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre BARRAILH, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Jean-Paul LABAT, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Robert LINOSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERIA, Bernard SENGES. **(24 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Monsieur Laurent BAILLY : Trésorier paierie AIGUILLON

Pouvoirs de vote : (3 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)

Monsieur Michel PEDURAND à Monsieur Daniel GUIHARD

Albret Communauté : (2 pouvoirs)

Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN à Monsieur Lionel LABARTHE

Monsieur Alain VILLA à Monsieur Pascal LEGENDRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LAGARDE

N° ordre : 2019-19**OBJET : PREVENTION DECHETS : Tarifs vente composteurs et animation ESCAPE GAME**

Monsieur le Président expose que le SMICTOM LGB s'est engagé dans la prévention et la réduction des déchets à la source. Ainsi pour promouvoir et inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et réduire la production de déchets à la source, des composteurs vont être mis à la vente au tarif suivant :

- + Composteur : 15 €

Par ailleurs, Monsieur le Président expose que le SMICTOM LGB a mis en place une animation ESCAPE GAME itinérant sur la thématique de la réduction et de la prévention des déchets.

Cette animation a vocation à sensibiliser les usagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

Compte tenu de la demande de tiers hors territoire, ou d'opérateurs privés sur le territoire afin d'en bénéficier, il convient de fixer les tarifs suivants :

- Animation opérateurs privés sur le territoire du SMICTOM LGB : 250 €/jour
- Animation hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour

Entendu le rapport de présentation,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **Article 1** : Décide de fixer les tarifs suivants:
 - + Vente de composteurs : 15 €
 - + Animation opérateurs privés sur le territoire du SMICTOM LGB : 250 €/jour
 - + Animation hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour
- **Article 2** : Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	46
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 13/12/2019